



MUNICIPALITE
DE
1613 MARACON

Maracon, le 28 octobre 2024

Aux membres du Conseil Général

PREAVIS MUNICIPAL NO. 10/2024

Aménagement des infrastructures sur le site de la déchetterie

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Preamble

Nous faisons suite à l'élaboration du rapport rappelant les différents locaux (leurs états et affectations). Il s'avère que deux bâtiments, historiquement utilisés à d'autres fonctions, sont devenus naturellement des locaux à l'usage de la voirie. Il s'agit de l'ancienne STEP - route de la coudre et de l'ancien local des pompiers - route du Juge.

Le volume est utile mais pas idéalement situé.

Le regroupement du matériel et des machines rendrait le travail de l'employé communal plus simple et moyennant moins de trajets.

Le site de la déchetterie est accessible, il est le lieu de travail pour ce qui concerne les déchets mais aussi de permanence durant l'horaire d'ouverture de la déchetterie et également en cas de vent, de neige et de grande chaleur.

Un lieu fermé et chauffé serait utile, également par rapport aux normes demandées pour certains déchets. Il donnerait la possibilité de distribuer des sacs taxés directement sur place et également avoir de quoi écrire et un coin bureau.

2. Exposé des motifs

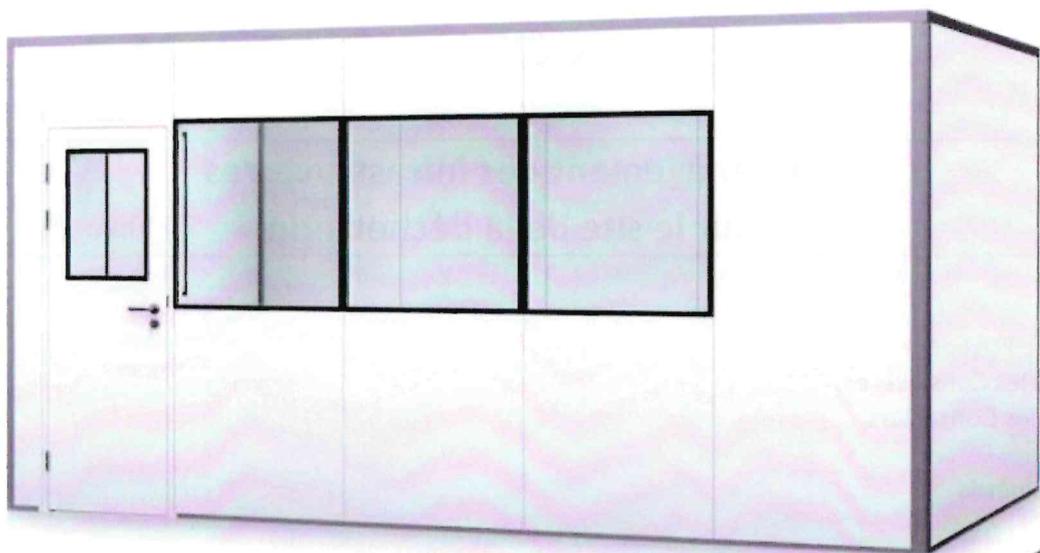
Les bâtiments de la Commune sont listés avec un descriptif et une évaluation de l'état global (rapport de la Municipalité no. 09-2024) ainsi qu'une information sur les travaux à entreprendre ou de leur utilisation.

De plus, dans le cadre de la mise aux normes d'un certain nombre de points de sécurité liés à la déchetterie, il serait nécessaire de bénéficier d'un local fermé.

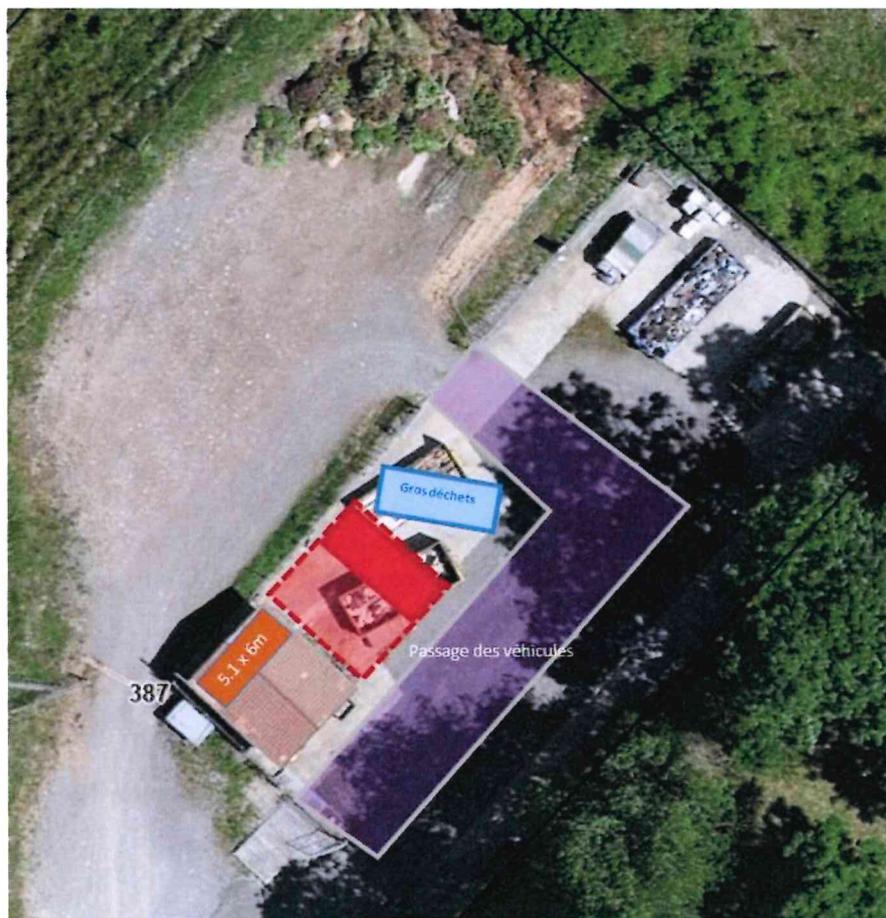
Le temps passé à la déchetterie, par l'employé communal, est important. Le froid, la neige comme la pluie rendent la présence sur place parfois ardue.

La Commune possède des matériaux et liquides pour l'entretien des bâtiments, des places et des machines qui doivent rester hors gel. Aujourd'hui, ces produits sont rangés dans l'ancienne STEP.

Nous proposons l'achat d'un container (voir image ci-dessous) qui serait déposé à environ 4 mètres du local existant, relié par un toit permettant de constituer une place de 4 x 6 mètres couverte ainsi que d'un local tempéré et fermé.



Nouvelle construction



En rouge : nouvelle construction

Ces volumes complémentaires sur le site de la déchetterie permettraient :

- ❖ un meilleur confort de travail pour l'employé communal
- ❖ des volumes supplémentaires de locaux tempérés et couverts sur le site de la déchetterie
- ❖ de libérer un ou plusieurs locaux actuellement nécessaires à la voirie avec la possibilité de les valoriser d'une autre manière

3. Estimation des coûts

Achat du container	Frs.	5'000.00
Fondations et raccordements	Frs.	3'000.00
Ferblanterie et couverture	Frs.	10'000.00
Charpente	Frs.	20'000.00
Fermeture du fond du local	Frs.	2'500.00
Porte pour le local actuel	Frs.	4'500.00
Réserve (environ 10 %)	Frs.	5'000.00
TOTAL	Frs.	50'000.00

Des rentrées financières en lien avec les locaux libérés sont prévisibles à hauteur de Frs. 4'000.-- par année, non budgétées pour l'année 2025, en lien avec les éventuelles modifications et frais liés à leurs mises en location.

4. *Estimation financière*

Dans le cadre de sa planification financière, la Municipalité doit tenir compte des éléments déjà décidés, à prévoir dans un avenir proche ainsi que des travaux dans les bâtiments expliqués plus haut.

L'investissement proposé représenterait une charge annuelle de fonctionnement de Frs. 50'000.-- sur 30 ans, soit Frs. 1'667.-- p/année.

5. *Affectation*

Les nouveaux volumes créés sur le site de la déchetterie seront dévolus à la voirie, même si certains seront utiles à la déchetterie. D'autres, déjà présents, seront utilisés par la voirie. Il n'y aura donc pas d'incidence sur la gestion financière des déchets.

6. *Conclusion*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MARACON

Vu le préavis no. 10-2024 du 28 octobre 2024 ;
Où le rapport de la commission de gestion ;
Où le rapport de la commission des bâtiments ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- 1) d'accepter l'achat du container et d'effectuer les travaux relatifs pour un montant de Frs. 50'000.--
- 2) d'autorisation la Municipalité à financer ces travaux tels que présentés

Le Syndic
Didier Fattebert

Au nom de la Municipalité



La secrétaire
Laëtitia Déglon